

Troisvierges, le 26 avril 2022

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 26 avril 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux au bâtiment et de la mise en place d'un échafaudage à 41, Grand-rue à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Suppression de deux places de stationnement à hauteur de « 41, Grand-rue » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé et ceci à partir de vendredi, 29 avril 2022 jusqu'à jeudi, 30 juin 2022, inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour
le secrétaire


Enlever le 01.07.2022